

Votants	Pour	Contre	
35	35	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Envoyé en préfecture le 15/04/2022
Reçu en préfecture le 15/04/2022
Affiché le 15/04/2022 
ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2022

Dossier n° 13

Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2021 - Budget principal

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

VU l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2022 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2021,

CONSIDERANT que le compte administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	116 830 365,57
Solde déficitaire d'investissement	32 783 266,01

CONSIDERANT le montant des restes à réaliser 2021 en recettes d'investissement pour un montant de 6 875 000 €,

VU l'avis de la commission ressources et dialogue social,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

SLO

ID : 011-221100019-20220414-CA_2021_B20-BF

DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 25 908 266,01 € et le solde de 90 922 099,56 € en excédent de fonctionnement reporté.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragé